

20.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter un crédit de \$16,242.60 pour la construction de trottoirs dans les rues Bordeaux et Cartier.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. RUBENSTEIN, il est

Résolu : Que ledit rapport soit adopté.

21.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter \$10,050 pour la construction de trottoirs sur les rues Marlowe et Northcliffe,

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MACDONALD, il est

Résolu : Que ledit rapport soit adopté.

22.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter \$322 pour la construction d'un trottoir sur la rue Contrecoeur,

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LARIVIERE, il est

Résolu : Que ledit rapport soit adopté.

23.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter \$175,000 pour la pose de conduits souterrains (Contrat No. 4),

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WELDON, il est

Résolu : Que ledit rapport soit adopté.

24.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter \$3,209 pour améliorations au Square Phillips,

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu : Que ledit rapport soit adopté.

25.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter \$4,000 pour le nettoyage de l'extérieur de l'Hôtel-de-Ville,

M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'éch. HUSHION,

Propose : Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, le Conseil se partage :

Pour : L. A. Lapointe, Mayrand, Turcot, Macdonald, Giroux, Blumenthal, Ménard, Loranger, Therrien, Denis, Chartrand, St-Pierre, Barbeau, Dubois — 14.

Contre : Ward, Boyd, Larivière, Rubenstein, Weldon, Hushion, Pauzé — 7.

Ladite proposition n'est pas adoptée, le vote de la majorité des membres de tout le Conseil étant requis pour adopter ledit rapport (Art. 325 de la Charte de la Cité).

M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'éch. Boyd, propose alors, et il est

Résolu : Que le vote qui vient d'être pris soit reconduit et annulé.

(M. l'éch. Ward dissident).

M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'éch. BOYD,

Propose : Que le rapport maintenant devant le Conseil soit amendé en en retranchant l'item de \$600 pour le nettoyage de la pierre, et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

Ladite proposition étant mise aux voix, elle est adoptée par la majorité requise par la loi, et il est

Résolu : En conséquence.

(MM. les échevins Ward et Larivière dissidents).

26.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet d'augmenter le salaire de l'Ingénieur en Chef de la Cité,

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MACDONALD, il est

Résolu : Que ledit rapport soit adopté.

Ledit rapport est adopté par la majorité des membres du Conseil, tel que requis par la loi.

20.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to vote \$16,242.60 for sidewalks in Bordeaux and Cartier streets,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. RUBENSTEIN, it was

Resolved : That said report be received and adopted.

21.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to vote \$10,050 for sidewalks on Marlowe and Northcliffe streets,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MACDONALD, it was

Resolved : That said report be received and adopted.

22.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to vote \$822 for a sidewalk on Contrecoeur street,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved : That said report be received and adopted.

23.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to vote \$175,000 re underground conduits (contract No. 4),

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WELDON, it was

Resolved : That said report be received and adopted.

24.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to vote \$3,209 for improvements on Phillips Square,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved : That said report be received and adopted.

25.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to vote \$4,000 for the cleaning of the exterior of the City Hall,

Ald. L. A. LAPOINTE moved, seconded by Ald. HUSHION,

That said report be adopted.

And, a debate arising, the Council divided :

Yea : L. A. Lapointe, Mayrand, Turcot, Macdonald, Giroux, Blumenthal, Ménard, Loranger, Therrien, Denis, Chartrand, St-Pierre, Barbeau, Dubois — 14.

Nay : Ward, Boyd, Larivière, Rubenstein, Weldon, Hushion, Pauzé — 7.

So it passed in the negative, a majority of the members of the whole Council being required to adopt said report (Article 325 of the City Charter).

Ald. L. A. LAPOINTE thereupon moved, seconded by Ald. BOYD, and it was

Resolved : That the vote just taken be reconsidered and annulled.

(Ald. Ward dissenting).

Ald. L. A. LAPOINTE then moved, seconded by Ald. BOYD,

That the report now before the Council be amended by striking therefrom the item of \$600 for cleaning the stone and that, so amended, said report be adopted.

Said motion being put, it was adopted by the majority required by law, and

Resolved : Accordingly.

(Ald. Ward and Larivière dissenting).

26.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to increase the salary of the Chief City Engineer,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MACDONALD, it was

Resolved : That said report be received and adopted.

Said report was adopted by a majority of all the members of the Council, as required by law.